

CRÉDIT INTERNATIONAL AGRICOLE

**P.2 LA ROUMANIE,
UN CHOIX STRATÉGIQUE**

**P.3 L'EUROPE ET LE ROYAUME-
UNI À UN TOURNANT**

**P.4 NSE GROUPE
L'INTERNATIONAL, POUR SE
DÉVELOPPER EN FRANCE!**

**FICHE CONTRAT COMMERCIAL
ET INCOTERMS®**

**POINT
DE VUE**

L'impossible négociation du Traité Transatlantique

Négocié depuis mi-2013 par Washington et la Commission européenne, l'accord TTIP (Transatlantic Trade Investment Partnership), vise à supprimer les barrières commerciales et réglementaires de part et d'autre de l'Atlantique. Mais depuis quelques semaines les deux principaux pays de l'Union européenne ont décidé de marquer un coup d'arrêt dans les négociations. Le premier à dégainer a été Sigmar Gabriel, le Ministre allemand de l'économie, suivi par Matthias Fekl, le secrétaire d'État français au Commerce extérieur. Lors du sommet de Bratislava, destiné à relancer le projet européen après le Brexit, il a déclaré : « L'Union européenne ne peut mener des négociations sérieuses avec les États-Unis sur un traité de libre-échange transatlantique tant que subsiste le caractère extraterritorial des lois américaines. » Il s'agit là naturellement d'une référence explicite aux sanctions infligées par les tribunaux américains à des banques françaises et européennes.

Tout le problème du TTIP dans le domaine bancaire réside d'abord dans la violence des procédures des États-Unis ouvertes à l'encontre de certaines banques européennes. Pour quel motif ? Parce qu'entre 2003 et 2008 celles-ci auraient effectué des transactions en dollars avec des pays comme le Soudan, Cuba, l'Iran et la Birmanie. Or les américains considèrent que ce bout de papier vert sur lequel est écrit « *In God We Trust* » représente un bout du territoire américain. Et donc que toute infraction faite en dollars mérite une punition.

A ce niveau-là, chacun peut avoir le sentiment qu'il s'agit plus de guerre économique que d'une procédure judiciaire menée à charge et à décharge. Il y a de la part des États-Unis une volonté flagrante de s'attaquer ainsi à des groupes européens devenus trop puissants à leurs yeux.

En revanche personne n'a encore vu les américains attaquer de cette manière un groupe chinois ou russe.

Or justement l'une des clauses du TTIP prévoyait la création d'un tribunal arbitral privé qui aurait eu toute liberté pour multiplier ces procédures léonines en permettant à des groupes américains d'attaquer directement des États. Cela ne rassure pas les Européens !

Par ailleurs, la question de l'harmonisation prévue des normes agricoles est une autre source majeure de tension. L'enjeu, pour les négociateurs américains, c'est que celles-ci cessent d'être un obstacle à l'exportation de leurs produits vers l'immense marché européen – en particulier, alléger les contraintes sanitaires ferait sauter un verrou essentiel. Cela va à l'encontre de ce que la Commission européenne souhaite pour le consommateur. Bien plus encore les conséquences seraient dramatiques pour les agriculteurs et les éleveurs, déjà très fragilisés par la baisse des cours.

On comprend, de fait aisément, pourquoi la France et l'Allemagne ont préféré siffler la fin de la partie, même si Bruxelles semble y croire encore... Mais l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis risque de provoquer un abandon unilatéral des discussions du côté américain. Le futur locataire de la Maison Blanche a annoncé de dénoncer tous les accords de libre-échange à l'intérieur du continent américain, y compris avec le Canada. Il veut sortir des accords cadre de l'OMC et annonce vouloir instaurer des droits de douane élevés sur les produits chinois. Tout cela ne va pas vraiment dans le sens de la signature d'un traité avec une Europe qu'il considère avec dédain. Encore quelques semaines et le TTIP aura vécu.

Yves de Kerdrel,
directeur général *Valeurs actuelles*
Éditorialiste au *Figaro*



La Roumanie, un choix stratégique

Avec un marché potentiel d'environ 20 millions de consommateurs et l'une des économies les plus dynamiques d'Europe centrale et orientale, la Roumanie constitue, aujourd'hui plus que jamais, un choix stratégique pour les entreprises. En effet, ce pays possède le 3^e taux de croissance de l'EU28, porté par une demande interne stimulée par la progression des rémunérations du secteur public et un taux de chômage faible. Une inflation quasi nulle ainsi que la croissance du crédit (+ 3,5 %) et de l'investissement favorisent également ce développement.

L'ajustement structurel suivi par le FMI depuis 2009 a amené une réduction considérable du déficit public et du déficit extérieur respectivement à 1,5 % et 1,1 % du PIB en 2015.

Le secteur agri-agro de la Roumanie, 3^e pays européen en termes de surface cultivable, possède un potentiel significatif. Représentant 6 % de son PIB et employant encore 26 % de sa population active, ce secteur encore peu productif, connaît un phénomène de rattrapage rapide grâce aux fonds de la PAC en augmentation de 38 % sur la période 2014-2020, ainsi qu'aux investissements directs à l'étranger.

Le déploiement de la stratégie « La Roumanie Compétitive » présentée en 2016 par le ministre de l'Économie Costin Borc vise à consolider les avantages compétitifs du pays entre 2016 et 2020, notamment dans le domaine des infrastructures où le rattrapage engagé (1 000 km d'autoroutes en 2018 contre 700 km aujourd'hui), sera favorable à l'environnement des affaires.

Depuis la mise en vigueur du nouveau code fiscal en janvier dernier, la Roumanie dispose également de taux d'imposition parmi les plus bas d'Europe. Des projets de réductions supplémentaires sont engagés. Ainsi, la TVA déjà abaissée de 24 % à 20 % en 2016 sera réduite à 19 % en 2017, l'impôt sur les sociétés passant de 16 % à 14 % en

2019. L'impôt sur le revenu, abaissé à 16 %, devrait rester stable mais une réduction de l'impôt sur les dividendes de 16 % à 5 % est envisagée.

Présence et opportunités pour les sociétés françaises

Les entreprises françaises sont déjà très présentes en Roumanie : 38 des 40 entreprises du CAC40 y sont installées et on compte 4 000 sociétés à capital français sur tout le territoire. Avec un stock d'IDE s'élevant à 4,1 milliards d'euros, la France est le 3^e client de la Roumanie et son 4^e fournisseur. Les échanges commerciaux entre les deux

nations sont majoritairement axés sur l'équipement industriel et le matériel de transport. La Roumanie possède une main d'œuvre hautement qualifiée et compétente, très majoritairement bilingue en anglais, tout en bénéficiant d'un des plus bas coûts du travail de l'UE 28. Autre atout considérable, le pays détient les prix de l'électricité et du gaz parmi les plus bas d'Europe et produit 83 % de l'énergie qu'il consomme, toutes sources confondues, ce qui favorise l'installation d'usines.

Les secteurs prioritaires pour le commerce et l'investissement avec la Roumanie sont les filières agricoles, la distribution (alimentaire et spécialisée), l'ameublement et surtout la construction automobile, qui représente 10 % du PIB, 50 % des exportations et compte 600 usines. L'industrie aéronautique, dont la productivité a constamment augmenté après la crise, constitue également un secteur majeur. Stimulant la création de start-up, le secteur des technologies de l'information et de la communication est un facteur de croissance déterminant. Selon ANIS Romania (Association des employeurs de l'industrie des technologies de l'information et des services), ce secteur devrait engendrer 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2020.

Le Crédit Agricole en Roumanie

Présent sous la marque Crédit Agricole depuis 2012, Crédit Agricole Roumanie compte aujourd'hui 22 agences réparties sur tout le territoire.

En forte synergie avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Roumanie se développe principalement sur deux secteurs d'activité :

- l'accompagnement des entreprises clientes du Groupe. Un « Desk international » vient d'être implanté pour faciliter l'appui à ces entreprises et leur prise en charge au sein de la banque localement,
- le secteur agri-agro sur lequel les échanges d'expertise sont forts. Un centre d'affaires agri-business est en cours de création.

Luc Beiso

Directeur Général Crédit Agricole Roumanie

CHIFFRES CLÉS

POPULATION :
19.9 MILLIONS
D'HABITANTS,
À 45 % RURALE

SUPERFICIE :
238 391 KM²
dont 130 000 km² de
surface agricole

PIB* :
165 MD D'EUROS

**TAUX DE
CROISSANCE* :** 4.2 %

CHÔMAGE* :
6.6 % MOYEN ET 23 %
POUR LES JEUNES

**NOTIFICATION PAYS
FITCH :** BBB

*Estimations 2016 - Source
ministère des Finances et des
Comptes Publics

À SAVOIR

Un pays digital : la rapidité et la fiabilité des connexions Internet en Roumanie se classent parmi les meilleures au monde.

Un pays industriel et agricole ouvert sur l'extérieur : l'industrie contribue environ au quart du PIB roumain, et représente 32 % du stock d'IDE.

Des progrès notables depuis l'entrée dans UE : l'efficacité de la Direction nationale anticorruption a progressé, notamment dans la sphère publique.

ÉCONOMIE L'Europe et le Royaume-Uni à un tournant

3

Lors d'un vote historique du 23 juin dernier, la majorité de l'électorat britannique a décidé de mettre fin à près de 50 ans de collaboration politique et économique avec le reste de l'Union européenne. Les résultats du référendum mettent en lumière un Royaume-Uni extrêmement divisé : l'Angleterre (53,4 %) et le Pays de Galles (52,5 %) ont voté en faveur de la sortie de l'UE tandis qu'à l'opposé, l'Écosse (62 %) et l'Irlande du Nord (55,8 %) ont voté pour le maintien. Pour le nouveau gouvernement britannique, la décision de quitter l'UE invite donc avant tout à la prudence, bien plus qu'à de l'audace, car le chemin vers l'indépendance sera long et périlleux : il faudra renégocier les relations de long terme avec l'UE et le reste du monde dans une position de force désavantageuse, au risque de voir le commerce et l'investissement s'écrouler, tout en gérant des risques extrêmes pour le pays tels qu'une dislocation éventuelle du royaume, si l'Écosse et l'Irlande du Nord venaient à revendiquer des référenda d'indépendance.

En dépit des difficultés qui s'annoncent, un retour en arrière ne semble pas envisageable : « Brexit veut dire Brexit », a martelé à maintes reprises le nouveau Premier ministre britannique Theresa May dans les jours suivant sa nomination. Toutefois, beaucoup d'incertitudes subsistent à ce jour, à la fois concernant le calendrier et les modalités du prochain accord. L'enclenchement même du processus de négociations (souhaité pour le premier trimestre 2017) pourrait être décalé si un vote du Parlement était jugé nécessaire, ce qui retarderait d'autant la sortie effective de l'UE. De plus, il n'est pas exclu qu'au terme des négociations le prochain accord avec l'UE soit soumis au vote du peuple *via* un nouveau référendum, surtout si l'accord est perçu comme défavorable pour le Royaume-Uni.

Quelles relations le RU aura-t-il avec les États membres de l'UE (27) ?

Un Brexit paraît d'autant plus difficile à concevoir (expliquant les attermolements du gouvernement britannique) lorsqu'on se penche sur l'analyse des voies possibles. En effet, on se rend vite compte qu'aucun accord de partenariat existant avec l'UE n'est aussi économiquement attrayant que le statut actuellement conféré au Royaume-Uni au sein de l'UE, un statut spécial qui lui permet d'accéder librement au marché unique, tout en bénéficiant de plus de dérogations que n'importe quel autre pays de l'UE. En effet, aucun accord de libre-échange existant avec l'UE n'échappe au principe que le marché unique implique des droits mais aussi des obligations, dont la libre circulation des citoyens européens, un abandon de souveraineté à Bruxelles, des contributions au budget européen, etc. Suivant cette logique, si le gouvernement britannique souhaite répondre à la première préoccupation du peuple britannique qui est l'immigration

européenne, un certain abandon d'accès au marché unique devrait être inévitable, au prix de conséquences défavorables pour l'économie. Par conséquent, un consensus émerge parmi les économistes et spécialistes du droit européen que l'issue la plus probable des négociations serait un accord de libre-échange sur-mesure qui garantirait au Royaume-Uni le libre accès au marché unique pour la plupart des secteurs de biens, mais lui octroierait un accès restreint dans les services, financiers notamment, en échange de restrictions sur la libre circulation des personnes.

Pour l'UE des 27, le Brexit constitue une opportunité pour repenser l'Europe et avancer dans le projet politique afin d'éviter une dislocation. Côté négociations, il faudra limiter l'impact économique sur la deuxième économie européenne et préserver les bonnes relations commerciales, tout en limitant le risque d'un effet domino conduisant à d'autres retraits. L'efficacité de ce processus de négociation passera par l'équilibre des pouvoirs non seulement entre pays, mais aussi entre partis politiques au sein des pays.

Quelles conséquences économiques ?

L'impact du résultat de ce référendum sur l'économie réelle du Royaume-Uni devrait principalement se faire ressentir sur l'investissement et la consommation privée. En effet, les sociétés et les ménages reporteront leurs projets de dépenses tant qu'ils n'auront pas de visibilité sur la nature des futures relations avec l'UE. Les données recueillies après le référendum montraient une détérioration de la confiance des entreprises et des ménages, et une chute des intentions d'investissement et des indicateurs du marché immobilier, et ce jusqu'à ce que la banque centrale vienne soutenir la confiance avec l'annonce de mesures d'assouplissement monétaire et s'engage à continuer si nécessaire. À moyen terme, l'incertitude provoquée par le vote en faveur du Brexit aura des impacts sur les échanges commerciaux, l'investissement et les flux migratoires. L'ampleur de ces impacts dépendra de l'issue des négociations sur l'accès au marché du Royaume-Uni. La plupart des économistes s'accordent à dire que l'impact à long terme sur le PIB britannique pourrait être significatif. Selon l'OCDE par exemple, les effets attendus du Brexit réduiraient le PIB britannique de 3,3 % d'ici à 2020 et de -2,7 % à -7,7 % d'ici à 2030. L'impact sur les autres pays européens devrait vraisemblablement être beaucoup plus limité. Seuls les pays les plus exposés à l'économie britannique en termes de commerce et d'investissement, comme l'Irlande, le Luxembourg et la Belgique devraient être touchés de manière significative.

Slavena Nazarova,

*Économiste - Royaume-Uni, pays scandinaves
Groupe Crédit Agricole*

RENCONTRE NSE Groupe

L'international, pour se développer en France !

En 1983, à Nizerolles, près de Vichy, un jeune éleveur décide de créer une entreprise pour compléter ses revenus. Il choisit de se lancer dans l'électronique. C'est ainsi que Nizerolles Systèmes Électroniques - NSE - voit le jour. Aujourd'hui, le groupe compte 800 salariés avec un chiffre d'affaire de 60 M€ et des filiales en Hongrie, au Canada, au Maroc, au Brésil et en Inde. Son président, François Lacoste, habite toujours son village : « J'en ai besoin, cela me ressource. »

Comment définissez-vous votre activité ?

François Lacoste. Nous développons des systèmes électroniques principalement pour l'aéronautique. Nous les concevons, nous les intégrons, nous assurons leur maintenance. Cela implique d'innover en permanence. Pour vous donner un exemple, nous faisons de la maintenance prédictive sur avion. En enregistrant des données pendant les vols, nous savons quand telle ou telle révision doit être faite, ce qui renforce la maintenance plus efficacement que la seule programmation à date fixe. Aujourd'hui, les technologies de pointe s'appliquent surtout aux usages. C'est un champ de développement considérable.

Très vite vous avez approché les marchés internationaux...

F. L. Oui. Aujourd'hui, une entreprise ne peut se développer durablement qu'à l'international. Bien sûr, ce n'est pas facile de se placer sur des marchés hors de nos frontières. Mais quand vous avez gagné un client, et si vous lui apportez satisfaction, ce client reste fidèle. En France, la pression sur les prix remet en question les marchés. La qualité du service rendu, du produit fourni ne vous protège pas d'une

remise en compétition. C'est décourageant et coûteux pour l'entreprise. Puis, s'implanter à l'extérieur des frontières permet dans certains cas de bénéficier de salaires et de charges moins élevés. Si on a une vraie stratégie, on protège l'emploi sur des produits sophistiqués en France quand on fait faire dans les pays *low cost* les produits nécessitant moins de valeur ajoutée. Quand c'est expliqué, c'est très bien compris de nos salariés.

Vous êtes dans des pays très différents. Comment les appréhendez-vous ?

F. L. Nous choisissons des pays qui nous serviront de plaque tournante pour nous développer. Nous sommes allés au Canada pour aborder le marché américain, au Brésil comme base pour les autres pays du continent, l'Inde pour l'Asie du Sud-Est et le Maroc pour l'Afrique. Je me méfie des modes. Nous ne sommes pas allés en Russie et nous n'allons pas en Chine, malgré les pressions médiatiques en ce sens. Quand nous abordons les pays, nous y allons avec humilité. Je déteste l'approche arrogante de beaucoup de nos compatriotes. Nous essayons de comprendre la culture du pays où nous voulons nous implanter. Nous recrutons

CHIFFRES CLÉS

EFFECTIFS : 800 SALARIÉS
DONT 500 EN FRANCE

CA PRÉVISIONNEL 2016 :
60M €, 40 % À
L'INTERNATIONAL

WWW.NSE-GROUPE.COM

localement – mais nous choisissons toujours un avocat sur place qui parle le français ! Bien sûr, l'anglais est la langue de tous, mais un bon juriste qui parle notre langue pour négocier les questions contractuelles, c'est indispensable !

Que vous apporte le Crédit Agricole ?

F. L. Le Crédit Agricole Centre France est notre partenaire depuis très longtemps et intervient à plusieurs niveaux. C'est un partenaire capitalistique dans NSE et bancaire dans plusieurs de nos sociétés internationales ; c'est notre banque au quotidien pour les opérations courantes de l'activité internationale : Credoc, couverture de change, etc. Enfin, c'est un partenaire attentif qui trouve toujours réponse à nos questions : soit grâce à ses implantations à l'étranger, soit grâce à ses partenaires avec lesquels il nous met en contact. C'est ce que j'attends d'une bonne banque !

CRÉDIT AGRICOLE INTERNATIONAL

CRÉDIT AGRICOLE INTERNATIONAL est édité trimestriellement par le GIE GECAM - Fédération nationale du Crédit Agricole, 48 rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 01 49 53 44 05

Directeur de la publication
Alban Aucoin

Rédacteur en chef
Jean Salati

Comité éditorial
H. Barthelemy, CR Aquitaine ;
C. Eydoux, CA CIB ; A. Hemery,
CR du Finistère ; M.-L. Madelin,
CA sa ; C. Ollivier, CR PCA ;
C. Planque, CR Nord de France ;
N. Renaut, CA sa ; C. Renoux,
CA CIB ; P. Staehly, CR
Alsace Vosges ; J. Tual, CR
Alpes Provence ; B. Broca,
Paragramme

Réalisation et direction
technique

Paragramme
Impression
SDWA - Dépôt légal :
décembre 2016

Abonnements
Caisses régionales
de Crédit Agricole.